

Code de conduite de PRONATEC

PRONATEC a pour mission d'approvisionner l'industrie agroalimentaire en produits de cacao, en sucre, en vanille et en épices, tous biologiques et de qualité supérieure. En même temps, PRONATEC vise à améliorer la qualité de vie des petits producteurs dans les pays d'origine. Les petits producteurs agricoles, les employés des sites de transformation et leur famille doivent bénéficier d'une rémunération équitable pour leurs produits et leurs services. Leur revenu doit leur permettre de mener une vie décente et ouvrir la possibilité de prospérer. Nous nous consacrons aux produits issus de la culture biologique et transformés dans le respect des règles biologiques. L'agriculture durable contribue à améliorer la fertilité du sol dans les pays producteurs et protège la biodiversité sur le long terme. Nous offrons à nos clients des solutions sur mesure pour l'achat de matière première de qualité supérieure et de produits transformés. Nous garantissons une traçabilité complète à tous les niveaux et dans toutes nos chaînes d'approvisionnement. Nous rapprochons nos clients des petits producteurs dans les régions d'origine des produits.

PRONATEC ne se satisfait pas du statu quo. Nous lançons et menons à bien de nouveaux projets dans le but d'étendre les bénéfices d'un commerce équitable et respectueux de l'environnement, et d'améliorer les conditions d'existence de toujours plus d'individus.

Alors que PRONATEC agit et prend toutes les mesures directes possibles à son niveau pour améliorer son impact positif, il est nécessaire que tous ses partenaires institutionnels partagent ces valeurs et participent à cet effort. La politique que nous menons en matière de développement durable est décrite dans notre rapport de durabilité.

Ce document constitue un code de conduite applicable à tous les employés directs de PRONATEC, aux employés indirects de ses succursales, à tous ses fournisseurs, partenaires commerciaux et clients. Nous attendons qu'ils se conforment aux dispositions suivantes :

- **Objectifs de développement de l'ONU et économie du bien commun** : Orientation de toutes leurs actions directes vers la satisfaction des objectifs de développement de l'ONU et objectif de maximisation du bien commun.
- **Environnement** : Réduction au minimum des effets négatifs de leurs actions sur l'environnement.
- **Respect de la législation** : Tous les acteurs doivent respecter la législation en vigueur dans les pays où ils interviennent.
- **Sécurité alimentaire et qualité** : Garantie de la sécurité alimentaire et de la meilleure qualité possible des produits. Participation à une gestion de qualité ciblée et appliquée, ainsi que limitation de la charge administrative mutuelle et formalités au strict nécessaire tout au long de la chaîne de valeur. Aide à la limitation des déchets alimentaires.

- **Droits humains** : Respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- **Droits sociaux** : Alignement sur l'agenda pour le travail décent de l'OIT. Aucune tolérance concernant le travail des enfants, le travail forcé et l'esclavage. Application de conditions de travail garantissant des moyens d'existence décents (salaire adapté, conditions de travail, protection de la parentalité et de la santé). Garantie de l'absence de discriminations et liberté d'association.
- **Santé et sécurité** : Mise à disposition d'un environnement de travail sûr et sain. Prévention des accidents et des blessures survenant pendant le travail ou occasionnés par celui-ci.
- **Discrimination** : Personne ne doit être discriminé en raison de son genre, de sa race, de sa religion, de son âge, de son handicap, de son orientation sexuelle, de sa nationalité, de sa langue, de ses opinions politiques, de son appartenance à un syndicat ou de son origine ethnique.
- **Coopération et concurrence loyales et équitables** : Tous les partenariats reposent sur une coopération loyale, qui rend possible une croissance économique commune et de long terme, reposant elle-même sur la confiance mutuelle et la transparence.
- **Principes du commerce équitable** : Tous les acteurs sont encouragés à atteindre et conserver une certification de commerce équitable.
- **Participation au développement local** : Tous les acteurs sont encouragés à participer activement aux actions de développement durable de leur région et à s'abstenir de recourir à des méthodes d'ingénierie fiscale indécentes, même si celles-ci respectent la législation en vigueur.
- **Corruption** : Lutte active contre la corruption, tolérance zéro à l'égard des pots-de-vin et des cadeaux échangés entre entreprises ou offerts à des membres du personnel de PRONATEC.
- **Protection des données** : Aucune donnée à caractère personnel ne doit être collectée et conservée plus que le strictement nécessaire à la réalisation du but commercial correspondant.